

# OFFRE DE STAGE au sein du Parc naturel régional du Verdon



## Contribution à l'élaboration du volet paysager de la nouvelle charte du Parc du Verdon

**6 mois à partir de mars ou avril 2021**

### Contexte :

Livre ouvert sur la géologie, la faune, la flore et l'histoire de l'occupation humaine, le territoire du Verdon offre une grande variété de paysages et de milieux naturels. Avec un tiers de la flore française, la richesse floristique est unique. Le territoire du Verdon se découpe en 7 entités paysagères : plateau de Valensole, collines du Haut Var, Préalpes, Artuby, paysages karstique du Verdon avec les grandes gorges et le plan de Canjuers, lacs et gorges du Bas-Verdon et l'entité du lac de Ste Croix. Les paysages bâtis, silhouettes de villages et hameaux, fermes isolées constituent également des éléments remarquables, caractéristiques de la Haute Provence.

En matière d'occupation de l'espace, le territoire est marqué par son hétérogénéité : des espaces soumis à une forte pression foncière vers l'Ouest, autour de la vallée de la Durance et vers le Sud avec l'agglomération Dracénoise, des territoires de montagne au Nord et à l'Est avec les Préalpes autour de Castellane et les communes de l'Artuby, une pression touristique forte le long du Verdon et des lacs qui le ponctuent.

Créé en 1997, le Parc naturel régional du Verdon regroupe 46 communes, à cheval sur les départements du Var et des Alpes de Haute Provence. La charte du Parc est le document de référence qui présente le projet de territoire en fixant les objectifs à atteindre et les actions à conduire. Le projet est établi sur une période de 15 ans. La charte actuelle arrivera à son terme en 2023.

Un parc naturel régional a entre autres pour objet de :

- protéger les paysages et les patrimoines naturels et culturels, notamment par une gestion adaptée,
- contribuer à l'aménagement du territoire,
- réaliser des actions expérimentales ou exemplaires dans les domaines précités.

En 2018, le Parc du Verdon a lancé la révision de sa charte et a depuis élaboré son bilan évaluatif et son diagnostic de territoire. L'année 2021 sera consacrée à l'écriture de la nouvelle charte qui prendra effet sur la période 2023-2038. Ce projet de territoire devra proposer une vision prospective, partagée avec les acteurs du territoire, pour répondre notamment aux enjeux qui pèsent sur la préservation des paysages patrimoniaux et la banalisation des paysages du quotidien.

Pour ce faire, le volet paysager de la nouvelle charte sera décliné en orientations, mesures et objectifs de qualité paysagère eux-mêmes traduits en propositions d'actions, qui devront être cohérents avec les dynamiques paysagères à l'œuvre et les enjeux de préservation. L'ensemble se traduira graphiquement au sein d'un nouveau plan du Parc.

Plus d'informations et accès aux documents déjà produits sur [www.parcduverdon.fr](http://www.parcduverdon.fr)

## Missions :

Une équipe projet a été constituée pour piloter la révision de la charte sous la conduite de la co-directrice du Parc du Verdon. En collaboration avec cette équipe et en appui avec la chargée de mission Paysages et urbanisme, le stagiaire participera à l'élaboration du volet paysager de la nouvelle charte du Parc du Verdon et aura pour missions de :

- Prendre connaissance des différentes études paysagères, diagnostics qui ont été menés sur le territoire du Verdon, en amont de la première charte et dans le cadre de la révision en cours, de l'observatoire photographique des paysages du Verdon, ainsi que des chartes et plans de parcs récemment produits sur d'autres territoires.
- Contribuer à l'élaboration du volet paysager de la nouvelle charte, en s'appuyant sur le diagnostic réalisé, les enjeux identifiés, les échanges issus de la concertation : le stagiaire sera particulièrement mobilisé sur la formulation des objectifs de qualité paysagère et sur la proposition d'actions qui en découle.
- Contribuer à l'élaboration du futur plan du Parc pour le volet paysager, ainsi qu'à la production d'un cahier des paysages qui s'insérera dans la nouvelle charte et/ou à la production de fiches descriptives des éléments paysagers du Plan du Parc ; cette phase impliquera un travail de terrain.
- Contribuer à l'animation des différents temps d'échanges qui seront organisés en 2021 afin d'élaborer collectivement avec les acteurs du territoire, le volet paysager de la nouvelle charte (ateliers thématiques et géographiques, commissions thématiques).
- Participer à la production d'outils pédagogiques supports à l'animation et de documents qui viendront illustrer les dynamiques paysagères et les mesures de la charte (blocs diagramme, schémas...).
- Proposer des pistes de solutions notamment réglementaires : contribution à la définition des déclinaisons pertinentes de la charte et de la trame verte et bleue dans les documents d'urbanisme pour ce qui concerne les enjeux paysagers, identification d'outils du Code de l'urbanisme permettant de protéger les éléments paysagers remarquables identifiés au plan du Parc.

Des moments d'échange seront à prévoir avec l'Agence d'urbanisme du Pays d'Aix qui accompagne le Parc du Verdon dans la démarche de révision de sa charte et pourront être envisagés sur des projets similaires et outils partagés dans le cadre du réseau des PNR de la région Sud.

## Compétences, connaissances requises et aptitudes :

### \* Savoirs :

- Formation de niveau M2 en paysage.

### \* Savoir-faire :

- Capacité d'analyse du paysage, une expérience en matière de maîtrise d'œuvre dans le domaine des aménagements paysagers sera appréciée
- Capacité à appréhender un grand territoire
- Connaissance du domaine patrimonial bâti (acteurs, législation, capacités à concevoir des projets de restauration ou d'aménagement)
- Connaissances des outils et des politiques d'aménagement du territoire (SCOT, PLU...)
- Connaissance de l'environnement institutionnel et des procédures administratives

- Capacité d'expression graphique et cartographiques (dessin, maîtrise des outils numériques ...)
- Maîtrise des outils informatiques (bureautique, CAO DAO, SIG)
- **Conduite de véhicule : permis B indispensable pour la conduite des véhicules de service**

\* **Savoir-être :**

- Dynamisme, autonomie, capacité d'organisation
- Esprit d'analyse, de synthèse et de rédaction
- Qualités relationnelles, capacité d'écoute
- Capacité à travailler en partenariat et en équipe

+ véhicule personnel indispensable

## Conditions de travail :

- Lieu administratif du stage : Maison du Parc, Domaine de Valx (Moustiers-Sainte-Marie) - **Attention selon l'évolution de la crise sanitaire liée à la COVID-19, une partie du stage pourrait se dérouler à distance et nécessitera une bonne connexion Internet.**
- Indemnité de stage : OUI
- Frais de déplacement et de repas éventuels (réunions, séminaires...) : OUI
- Véhicule de terrain : OUI (sous réserve de la disponibilité des véhicules de service ; sans quoi le véhicule personnel devra être utilisé et pourra faire l'objet d'indemnités kilométriques dans la limite du budget disponible) .
- Hébergement : sous réserve de la disponibilité (hébergement rustique partagé avec d'autres stagiaires sous conditions) - en fonction de l'évolution de la crise sanitaire actuelle
- Facilités informatiques : OUI (poste attribué., accès partagé à une station SIG ArcGis 10.1)

### Dépôt des candidatures

Maitre de stage :

Carole Breton, chargée de mission paysages et urbanisme

Merci d'adresser votre candidature (lettre de motivation + CV + copie des diplômes) avant le 25 janvier à :

Monsieur le Président du Syndicat Mixte de gestion du  
Parc naturel régional du Verdon  
A l'attention de Carole Breton  
Domaine de Valx

04 360 MOUSTIERS SAINTE MARIE

Et à [cbreton@parcduverdon.fr](mailto:cbreton@parcduverdon.fr)